Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260630-D_26_173-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-173– 30 juin 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Marchés publics

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Votants : 29

Présents : Michèle MOTEL- Patrick JUMEL - Laëtitia HAMON - Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE Joël DESHAYES - Yann JOULAUD – Elena ESTIER-PAILLET - Karl TCHAKOUMEGNI Jean-Marie RYO – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Matthieu CHANEL - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX
Excusés : Audrey GROSHENY - Julie FAUDET – Linda GAULTIER
Pouvoirs : Audrey GROSHENY à Michèle MOTEL – Julie FAUDET à Laëtitia HAMON – Linda GAULTIER à Elouan RACINEUX

Secrétaire de séance : Bruno MARGOTTIN

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°26-173//Réhabilitation extension du Groupe scolaire Marcel Greff – Avenant n°1 au lot n° 2 Démolition Désamiantage Déplombage

Par délibération n° 25-180 en date du 16 Septembre 2025, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer le marché de travaux du lot ci-dessous pour les travaux de réhabilitation extension du groupe scolaire Marcel Greff :
Lot n°2 Démolition Désamiantage Déplombage : Entreprise TEOLYS pour un montant de 71 376,71 € HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il apparaît opportun de scier verticalement un poteau béton moyennant un coût supplémentaire de 1 025,00 € HT.

Considérant l'avis favorable des Commissions Travaux – Sécurité - Energie et Finances – Budgets – Achats publics, réunies respectivement les 15 et 22 Juin 2026,

Etant entendu l'exposé de Régis BAUNIN,

Il est proposé :

1°) De passer un avenant n°1 au lot n°2 Démolition Désamiantage Déplombage avec l'entreprise TEOLYS pour un montant de + 1 025,00 € HT
2°) D'autoriser la Maire à le signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

MAIRIE DE GUICHEN ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,

Bruno MARGOTTIN

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260630-D_26_173-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .